



République française
Département des Vosges
Commune de Montmotier

Nombre de conseillers

• En exercice	7
• Présents	5
• Votants	5
• Absents	2
• Exclus	0

Date de convocation : jeudi 09 septembre 2021.

Date d'affichage : lundi 20 septembre 2021.

Le seize juin deux mille vingt et un, à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune de Montmotier, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre POIROT, Maire

Etaient présents :

Mesdames Anne Marie LHUILLIER et Raymonde POIROT.

Messieurs Bruno JOLLY, Jean-Pierre POIROT et Maxime ZIELONY

Absente non-excusee : Madame Andréa ROUME.

Absent excusé :

Procuration : néant

Délibération N°14/2021 MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE DES VOSGES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5211-20,
Vu la délibération en date du 23 juin 2021 du Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges, approuvant la modification des Statuts, tels que rédigés,
Considérant les possibilités d'interventions du SDEV dans le domaine de la Transition Energétique,
Vu le projet de Statuts inhérent,
Entendu son rapporteur, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, approuve la modification des Statuts du Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges, tels que présentés.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture d'Epinal le
Publié ou notifié le 20 septembre 2021.

JEAN PIERRE POIROT
2021.09.20 17:16:01 +0200
Ref:20210920_153003_1-1-O
Signature numérique
le Maire